

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance du 24 septembre 2019
Avis n°2019-17

Avis du CSRPN Hauts-de-France sur le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale « Pré communal d'Ambleteuse » (Pas-de-Calais) pour la période 2019-2028.

Après avoir entendu la présentation du projet de plan de gestion, l'avis de Françoise Duhamel référente du CSRPN pour ce plan de gestion et suite aux échanges avec le Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale, le CSRPN émet un **avis favorable** à la mise en œuvre de ce plan de gestion pour la période 2019-2028, **assujéti des réserves et recommandations suivantes.**

Réserves

Le CSRPN demande au gestionnaire :

- de renforcer la hiérarchisation des enjeux concernant les végétations, en priorité, mais aussi pour les espèces animales afin de mieux justifier des actions de gestion et de restauration associées ainsi que leurs arbitrages ;
- de renforcer les argumentaires qui justifient les choix de gestion (ou de non gestion) en fonction des secteurs et des objectifs retenus : écologiques, cynégétiques ou autres... ;
- d'intégrer dans ce plan de gestion *a minima* des suivis des végétations d'intérêt patrimonial en lien avec les objectifs de conservation/restauration attendus mais aussi afin de disposer de résultats des différentes modalités de gestion mise en place et ainsi de juger de leur pertinence et de leur efficacité.

Recommandations

Le CSRPN recommande au gestionnaire :

- d'évaluer des effets du Lapin de garenne sur la gestion du site ainsi que la dynamique des populations de cette espèce ;
- de repositionner les enjeux du site par rapport aux milieux alentours, notamment pour certaines espèces animales qui seraient plus largement réparties à l'échelle locale. Ceci en particulier pour orienter les opérations de gestion vers le maintien et la restauration des milieux les plus originaux des différents secteurs de la RNR, spécifiquement sur les milieux ouverts pour lesquels les ambitions pourraient être plus importantes ;
- de mettre en place plus généralement un suivi géomorphologique et hydrogéologique du site ;
- dans le cadre d'une démarche pédagogique, le CSRPN précise qu'il serait intéressant que le site soit plus largement ouvert au public avec des modalités appropriées / sensibilité des milieux et/ou des espèces associées.

En outre, le CSRPN s'interroge sur la pertinence du piégeage des mustélidés au sein de la réserve.

Le CSRPN demande à ce que les réserves soient levées avant la mise en œuvre ce plan de gestion. Les recommandations y seront intégrées en fonction des possibilités ou prises en compte lors du prochain renouvellement.

Fait le 6 octobre 2019
à Amiens

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI